



vzw - AIB-VINÇOTTE Belgium - asbl

Siège d'exploitation: Jan Olieslagerslaan 35 • 1800 Vilvoorde

Tél +32(0)2 674 57 11 • fax +32(0)2 674 59 59 • info@vincotte.be • www.vincotte.com

Siège social: Diamant Building • Boulevard A. Reyerslaan 80 • B-1030 Bruxelles

Safety, quality and environmental services

Rapport n° : P02338 2273



F 109150

Tecteo IND N°

040dNSP

4536

Rési code :

○ Antwerpen-Limburg

tél : 03 221 86 11

○ Oost & West-Vlaanderen

tél : 09 244 77 11

○ Brabant

tél : 02 674 57 11

✓ Wallonie

ENTRÉ

17 JUN 2010

1

PROCÈS VERBAL D'EXAMEN DE CONFORMITÉ ET/OU DE VISITE DE CONTRÔLE D'UNE INSTALLATION ÉLECTRIQUE BASSE TENSION

Responsable des travaux :

Installation :

Propriétaire / gestionnaire :

Nom, Prénom : J. L. M.

N° carte d'identité :

N°TVA : BE

tel. :

Bases de l'examen : Règlement Général sur les Installations Électriques (RGIE)

☒ Art 270	☒ mise en usage	☐ modification	☐ extension	☒ Art 86	☐ Art 271bis	☒ Unité d'habitation
	☐ mobile	☐ temporaire		☐ Art 87	☐ Art 278	☐ Unité de travail domestique
☐ Art 271	☐ périodique	☐ contrôle	☐	☐ Art 88	☐ Art	☐ Parties communes
☐ Art 276 : renforcement	☐ Art 276bis : vente d'une unité d'habitation			☐ Art	☐ Art	☐ Unité de travail

Données générales de l'installation électrique :

Données distributeur	EAN	☒ EAN non communiqué	☒ Compt. kWh non placé
	Compt. kWh n° :	Index jour :	Index nuit :
Données installation	Protection branchement (A) : ☐ 020 ☐ 025 ☐ 032 ☐ 040 ☐ 050 ☐ 063 ☐ 080 ☐ 100 ☐	n° :	
	Conçue pour U _N : ☒ 230 V ☐ 3x230 V ☐ 3N400 V ☐	Type de prise de terre : ☐ boucle de terre ☒ barres / piquets	
	Courant nominal maximum (A) : ☐ 020 ☐ 025 ☐ 032 ☐ 040 ☐ 050 ☒ 063 ☐ 080 ☐ 100 ☐	☐	
Description installation	Câble d'alimentation tableau principal : 4 X 10 mm ² - Type : EXUB	Nombre de tableaux : 1	
	Dispositif diff. gén. : 63 A / 300 mA	Nombre de circuits terminaux :	
Voir annexe(s)			

Mesures - tests - contrôle visuel - scellés :

☒ Contacts dir.	☒ Contacts indir.	☒ Montage	☐ Appareils	☒ Matériel	☒ >/section	☒ Schémas	☐ Contrôle bcl de défaut
☒ Résistance de dispersion de la prise de terre : 285 Ω	☒ Isolement général : 73 MΩ	☒ Continuité de terre	☐ Test dispositif diff.				
Le dispositif différentiel général : ☐ était plombé ☒ a été plombé ☐ n'a pas été plombé ☐ ne peut pas être plombé							

Infractions - Remarques (pour la signification des codes éventuels : voir au verso)

Infractions Nouvelle installation	☒ Néant
Infractions Installation existante	☒ Néant
Remarques	☒ Néant

A.L.E.
Raccordement
18-06-2010
Frédéric BOTTICCHIO

Visa GRD ou mandataire :

Conclusion(s) :

- ☒ La nouvelle installation est conforme au RGIE.
☐ L'installation existante est conforme au RGIE.

Agent visiteur :

Nom : CLEVER

Agent n° : 2338

Date : 10/06/2010

Annexe(s) : ☒ Schéma(s) de position : 1 ☒ Schéma(s) unifilaire(s) : 1

- Ce procès verbal doit être conservé dans le dossier de l'installation électrique et ce dossier doit renseigner toute modification de l'installation.
- Le Service Public Fédéral Economie doit être avisé immédiatement de tout accident survenu aux personnes et dû, directement ou indirectement, à la présence d'électricité.
- Le contrôle n'a porté que sur les parties visibles et accessibles de l'installation.

- Les informations recueillies sur place ne nous permettent pas de déterminer la date de réalisation de l'installation électrique.
○ Nous vous invitons à compléter le(s) schéma(s) pour les éléments qui n'étaient pas visibles lors de la visite de contrôle. En cas de doute portant sur la sécurité de ces éléments, nous vous invitons vivement à faire procéder à une visite de contrôle complémentaire.

(*) Les travaux nécessaires pour faire disparaître les infractions constatées au moment de la visite de contrôle doivent être exécutés sans retard et toutes mesures adéquates doivent être prises pour qu'en cas de maintien en service des installations les infractions ne constituent pas un danger pour les personnes et les biens. Dans le cas où, lors de cette nouvelle visite de contrôle, après max. 1 an, des infractions subsistent, l'organisme agréé se doit d'envoyer une copie du procès-verbal de visite de contrôle à la Direction générale de l'Energie préposée à la haute surveillance des installations électriques domestiques.

L'installation électrique doit être recontrôlée avant

10/06/2015 (*)
☐ par le même organisme de contrôle.

Pour le Directeur Général : Signature

A hand-drawn floor plan of a rectangular room. The plan includes several labeled points and features:

- Top Wall:** Labeled with points J5, A1, J4, J3, J2, and H1. There are also some illegible markings below these points.
- Right Wall:** Labeled with points H1, J1, I1, G1, K6, B1, and K5. A curved line on the right is labeled "VOLET".
- Bottom Wall:** Labeled with points K1, K2, K3, K4, and K5. There are also some illegible markings below these points.
- Left Wall:** Labeled with points L5, L4, L3, L2, and L1. A vertical line on the left is labeled "VOLET".
- Interior:** The room contains several dashed lines and circles with "X" marks, labeled with "FE". There are also some illegible markings in the center.
- Other Labels:** "THER" is written near the top left corner. "THER" is written near the bottom left corner. "THER" is written near the bottom right corner.

A hand-drawn floor plan of a room, oriented vertically. The room is divided into several sections. At the top (left side of the image), there is a small rectangular area labeled 'DOUCHE' containing two circles labeled 'D1'. To the right of the 'DOUCHE' is a larger area containing a 'TV' (labeled 'TV 1' and 'TV 2'), a 'P' (labeled 'P1'), and a 'D' (labeled 'D1'). Further right is a 'TEC' (labeled 'TEC 1' and 'TEC 2') and a 'G' (labeled 'G1'). At the bottom (right side of the image), there is a 'D' (labeled 'D1') and a 'G' (labeled 'G1'). The room is bordered by walls, and there are several doors or openings indicated by lines. The labels are circled, and the drawing is done in a simple, sketchy style.



A. CLEVER

2339

[Handwritten signature]

